

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 4 Juillet 2018 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan**

Présents : Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine.

Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard.

Absents : Roger BRUNA, VALLE Anthony.

1 – Inondations du 18 Juin 2018

Madame le Maire informe que lors des inondations du 18 juin 2018, les pompiers sont venus pour pomper l'eau sur la route de l'Avenue des Thermes. Des travaux d'urgence ont été effectués. D'autres travaux sont en prévision pour la remise en état. L'entreprise Miquel a effectué le pompage pour un montant de 242,00€ TTC.

Les autres devis concernent l'entreprise ROUGE SEGUELA pour :

- pelle (location et transfert) : 912.00€ TTC,
- réseau pluvial : 5544.00€ TTC,
- réseau pluvial particulier : 3840.00€ TTC,
- remise en état fossé : 3060.00€ TTC.

Vote à l'unanimité.

2 – Rencontre avec le Président du Conseil Départemental sur le Canal de Patoye.

Madame le Maire est allée à la rencontre du Président du Conseil Départemental concernant les problèmes liés aux débordements de la Garonne et aux inondations de l'Avenue des Thermes. Une aide financière pourrait seulement être allouée pour le montage d'un projet sur le Canal. Un rendez-vous à ce sujet sera rapidement pris avec Madame la Sous-Préfète. Un courrier sera transmis au service de la DDT 31 afin d'enlever les embâcles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'est pas d'accord avec la réponse apportée par le Président du Conseil Départemental.

Il décide de demander l'intervention de la DDT 31 pour faire retirer les embâcles afin de mettre en sécurité dans les meilleurs délais les habitations et habitants de l'Avenue des Thermes.

Le fossé derrière chez Maurice Eychenne sera curé jusqu'à la sortie à la Garonne.

3 – Panneaux de signalétique

Le Maire expose la nécessité de refaire la petite signalétique du village pour les établissements publics et les entreprises.

Après étude des 4 devis reçus,

- SARL Technograv : 7.40€ HT
- Fabbro : 19.60€ HT
- DG Pub 31 : 17.12€ HT

- Imprim' 31 : 28.00€ HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la SARL Technograv (DecorPub), de lui porter une plaque, et proposer une maquette.

L'emplacement définitif des panneaux sera choisi ultérieurement.

4 – Plaques des habitations

La distribution des plaques de numérotations est en cours. Celles ne pouvant être distribuées seront ramenées à la mairie. Un courrier sera envoyé aux habitants pour les informer de venir récupérer leur plaque à la mairie.

5 – Personnel

* Un agent a fait une demande d'avance de grade. Il peut prétendre au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Vote pour à l'unanimité.

* Le contrat de l'agent contractuel arrive à échéance le 15 juillet. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la prolongation de son contrat pour une durée de 6 mois.

6 – Décisions modificatives

• DM N° 1 : + 2200€ au compte 615231, + 1000€ au compte 6718
et – 3200€ au compte 022.

• DM N° 2 : + 11705.35€ au compte 2138-108, + 26500€ au compte 2151
et – 26500€ au compte 1332 et – 11705.35€ au compte 21318.

Vote à l'unanimité.

7 – HLM Informations

Madame le Maire informe d'un courrier transmis à l'OPH 31 concernant les conditions de vie déplorables de la Résidence de Gès : pelouse non tondue, volets à repeindre, étendoir à linge retiré, inexistence d'extincteurs, carreaux cassés, arbre menaçant... avec copie aux locataires.

8 – Questions diverses

- Une autorisation a été donnée à Monsieur Barneron pour faire tomber la cloison afin d'agrandir la salle de yoga à la Maison de la Prade. Ces travaux s'effectueront dans les 3 prochains mois, le loyer ne sera pas demandé par ce temps-là.

- Orages de grêle : Le lundi 2 juillet, s'est abattu un fort orage de grêle sur le village. La mairie met à disposition des habitants sinistrés une attestation d'intempérie, ainsi qu'un certificat météorologique. Un contact a été pris avec l'assurance en ce qui concerne les bâtiments communaux.

- Travaux mur de soutènement Cap d'ARistou : Suite aux éboulements de pierres contre une maison, un devis de réparation sera demandé au Sivom.

- Arrêts de bus : Le Conseil Départemental refuse la création de nouveaux arrêts (Chemin Camp de Plan et Avenue du Lac) de bus, ces points n'étant pas sur le trajet actuel.

- Épareuse : Le Conseil Municipal décide de demander des devis et de faire d'autres recherches pour changer l'épareuse.

- Parc Naturel Régional : Après lecture du projet, le Conseil Municipal refuse d'adhérer à ce projet. Vote : Contre 8 ; Abstention 1.

- Borne électrique : Un devis sera demandé au Sivom pour une dalle en béton.

- Congrès des Maires : Un congrès des Maires se tiendra du 20 au 23 novembre 2018.

- Brandon : Les échos de la soirée du 30 juin 2018, au bord du lac, sont positifs.